



Conférence Internationale AGRICULTURE, PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES

TENSIONS ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR
DES TERRITOIRES RURAUX EN AFRIQUE
CENTRALE ET AU SAHEL

PASTORALISME EN QUÊTE DE PARCOURS EN SAVANE TCHADIENNE. DES PEUL AUTOUR DE LA FORÊT CLASSÉE DE YAMBA BERTÉ

Dr. Pabamé SOUGNABE

Octobre 2024



Plan de l'Exposé

1. Introduction
2. Localisation de la zone d'étude
3. Occupation humaine et animale de la FCYB
4. Conséquences (FCYB et Pastoralisme)
5. Condition d'élaboration du plan de gestion de la FCYB

Conclusion



1- INTRODUCTION

- **Source:** travaux de thèse portant sur les pratiques pastorales des pasteurs et agro-pasteurs peuls résidents autour de la Forêt Classée de Yamba Berté en savane tchadienne.
- **Objectif :** construire une approche théorique permettant de concilier les politiques de protection de l'environnement au développement durable .
- **Approche :** démarche éco-systémique à travers la combinaison de plusieurs outils méthodologique (questionnaires, entretiens, observations directes)
- **Résultat :** Pastoralisme fait face à des nombreuses contraintes issues de la confrontation avec les populations agricoles autour d'enjeux fonciers et des gestionnaires de la FCYB autour des ressources ligneuses.
- **Recommandation :** Nécessité de mettre en place un plan de gestion intégrant les besoins de toutes les populations riveraines de la FCYB



2- PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE



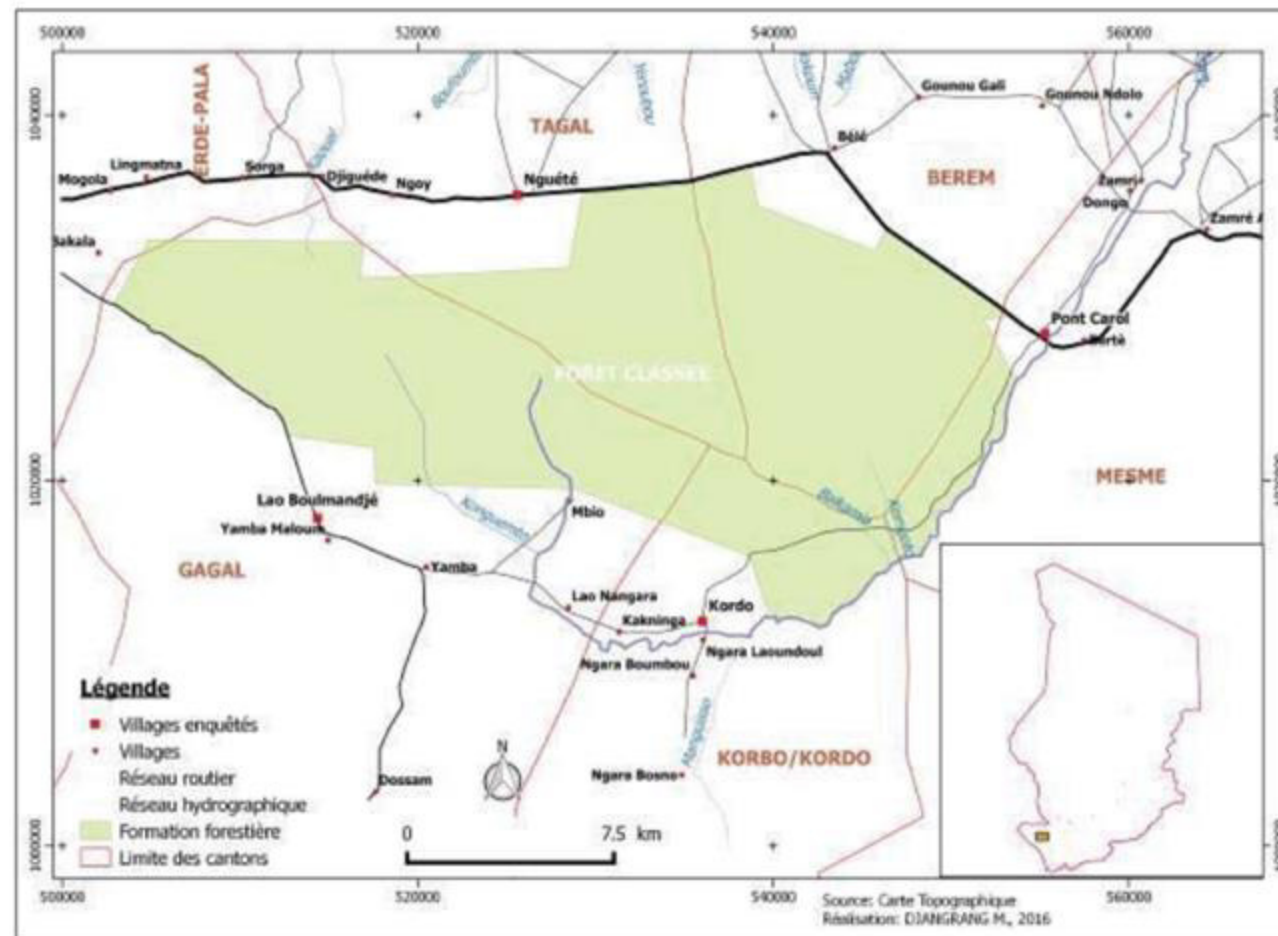
2.1- Localisation de la forêt classée de Yamba Berté (FCYB)

la Forêt de Yamba Berté est une forêt classée selon l'arrêté n° 30/SF du 15 janvier 1955.

Elle est située à cheval entre les départements de Mayo et de la Kabia

Elle s'étend sur six cantons (à savoir Erdé, Tagal, Berem, Kordo, Gagat et Mesmé)

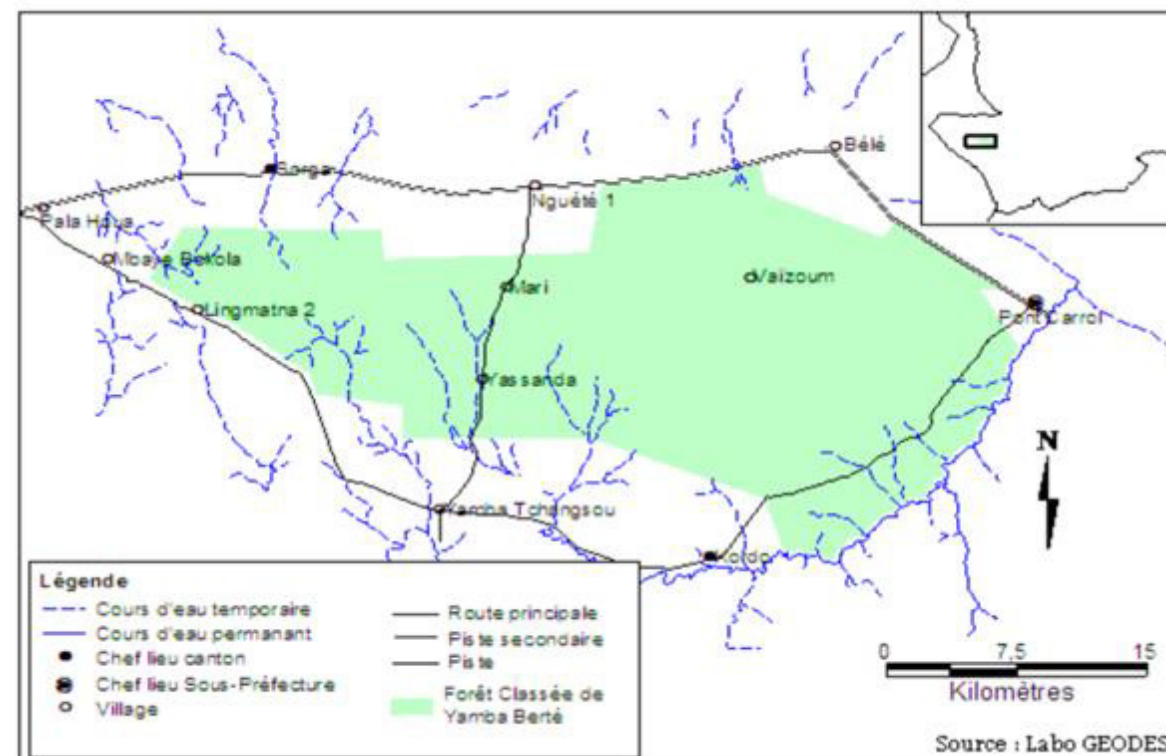
Elle couvre une superficie initiale d'environ **64 000 hectares**





2.2 Historique de la gestion de la FCYB

- Avant son classement (1955): une gestion coutumière
- Période de classement : une gestion dictatoriale et répressive
- Après 1973 (Coup d'État): Anarchique
- De nos jours: une gestion conflictuelle

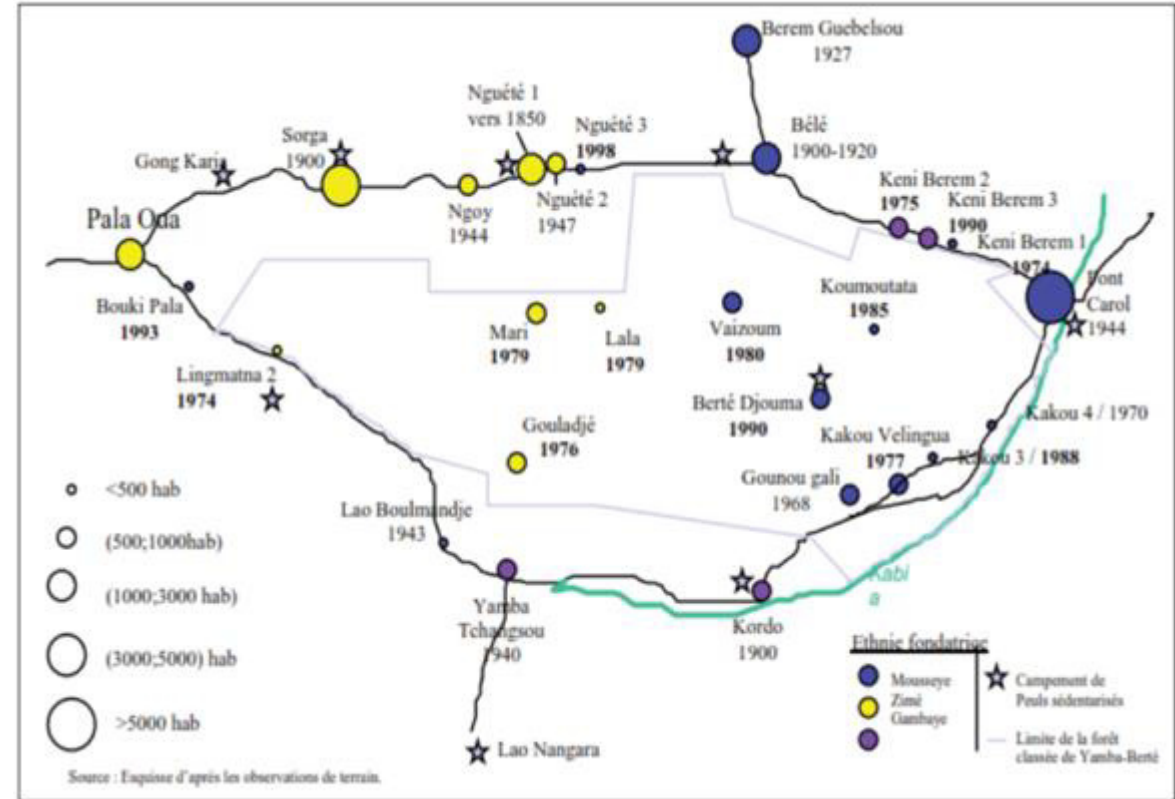




3- PRESSION AGRICOLE ET ANIMALE SUR LA FCYB

3.1- Occupation humaine et animale

- Le classement de FCYB fut ressentie par les populations les plus proches des aires protégées comme une injustice, au point de les pousser à des incursions dans la forêt surtout après le coup d'Etat de 1973.
-
- De 1955 à 2001, la forêt a perdu 43 % de sa superficie par la création de 39 villages et quartiers, dont 15 entre 1975 et 1986.
- En 2006, 50 ans plus tard, le Ministère intervient pour sauver la forêt en voulant faire déguerpir les villages se trouvant la FCYB



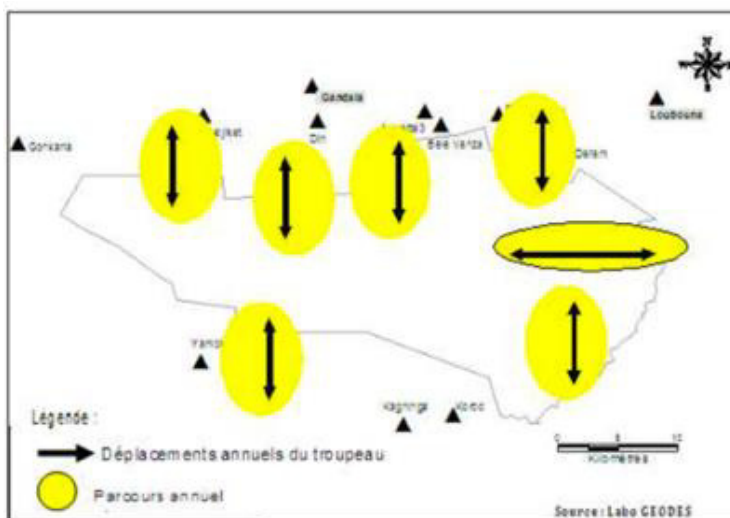
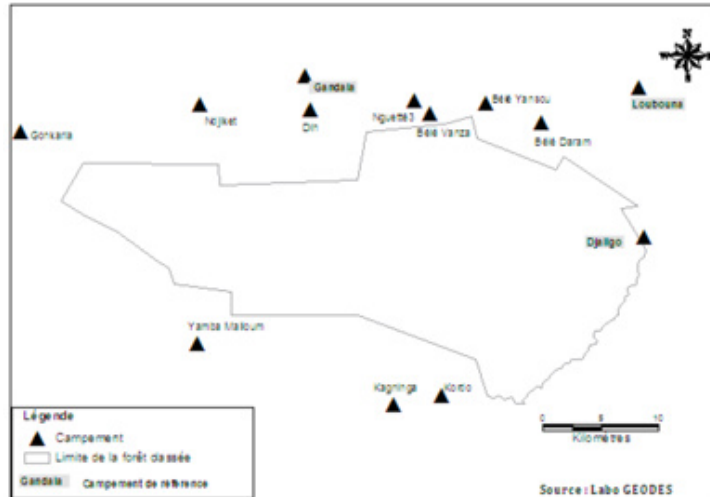
3.2- Pratique agricole dans la FCYB



3.3- Pratique pastorale dans la FCYB

L'espace pastoral s'organise pour la plupart à partir de la résidence fixe du groupe (Wuro situé à la périphérie de la FCYB)

L'espace pastoral englobe les lieux des pâturages dans la FCYB elle-même mais aussi des zones rizicoles de Kélo et la plaine de Djouma.



3.4- Usages des ressources de la FCYB

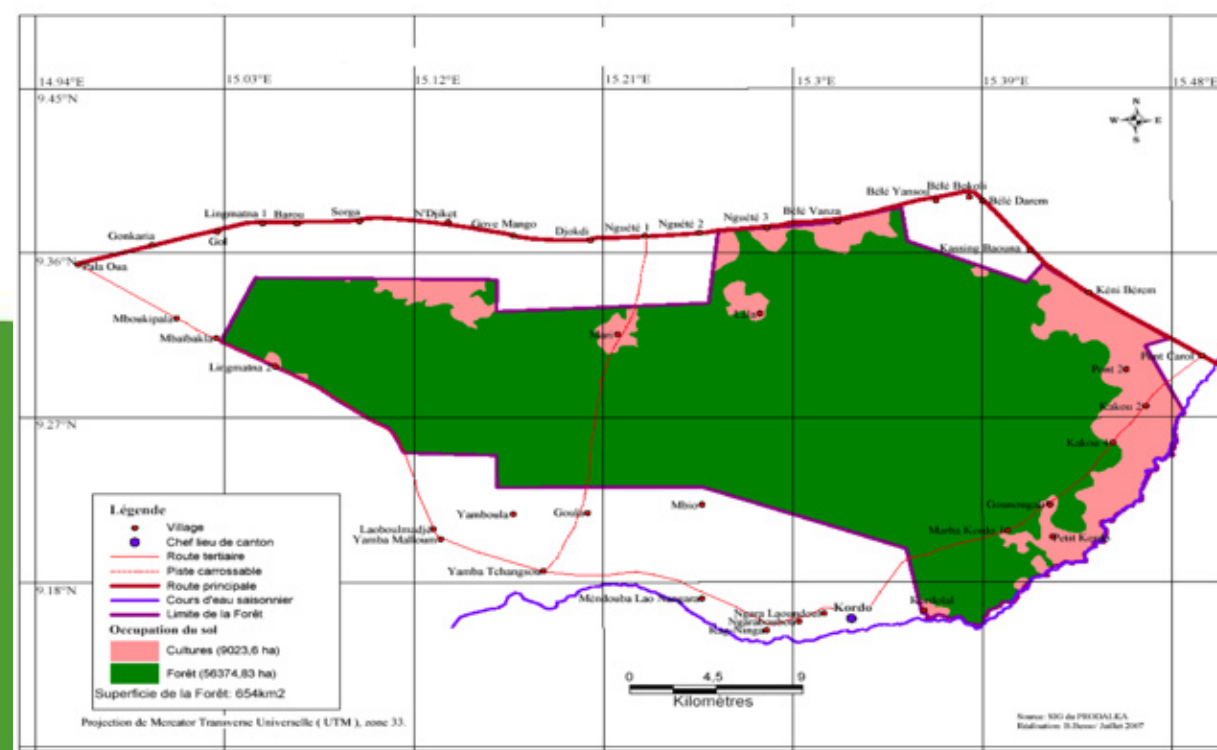


4- CONSÉQUENCES DE CETTE PRESSION SUR LA FCYB ET LE PASTORALISME

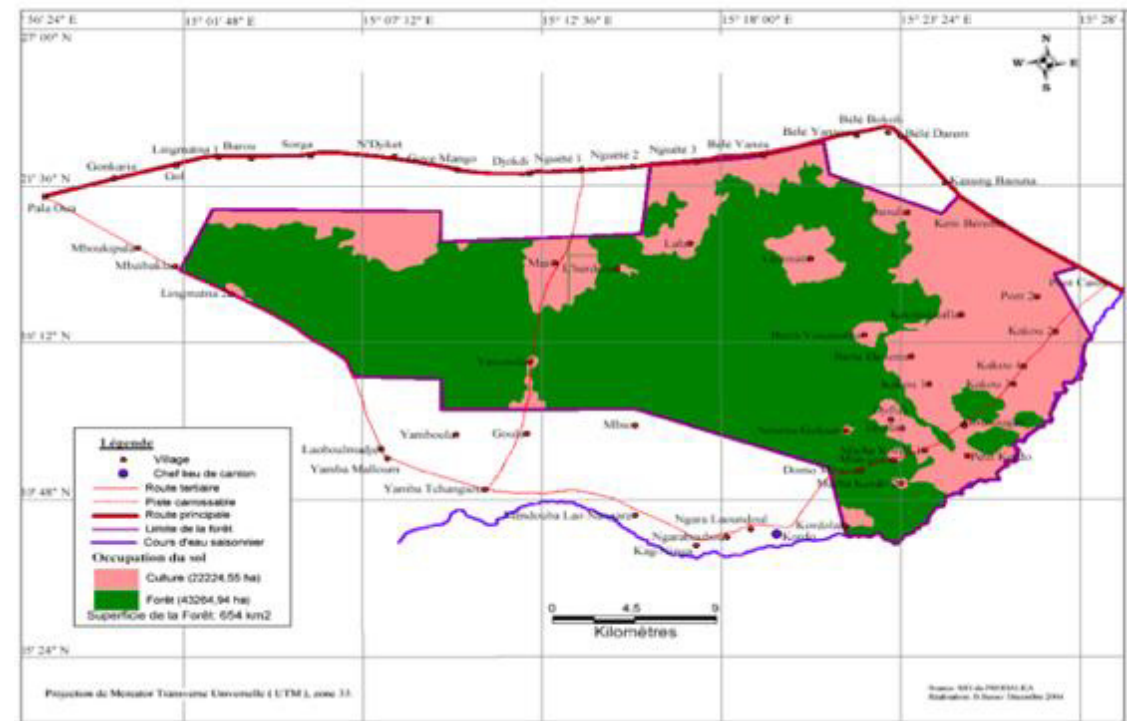


8- 4.1- Dynamique régressive de la FCYB

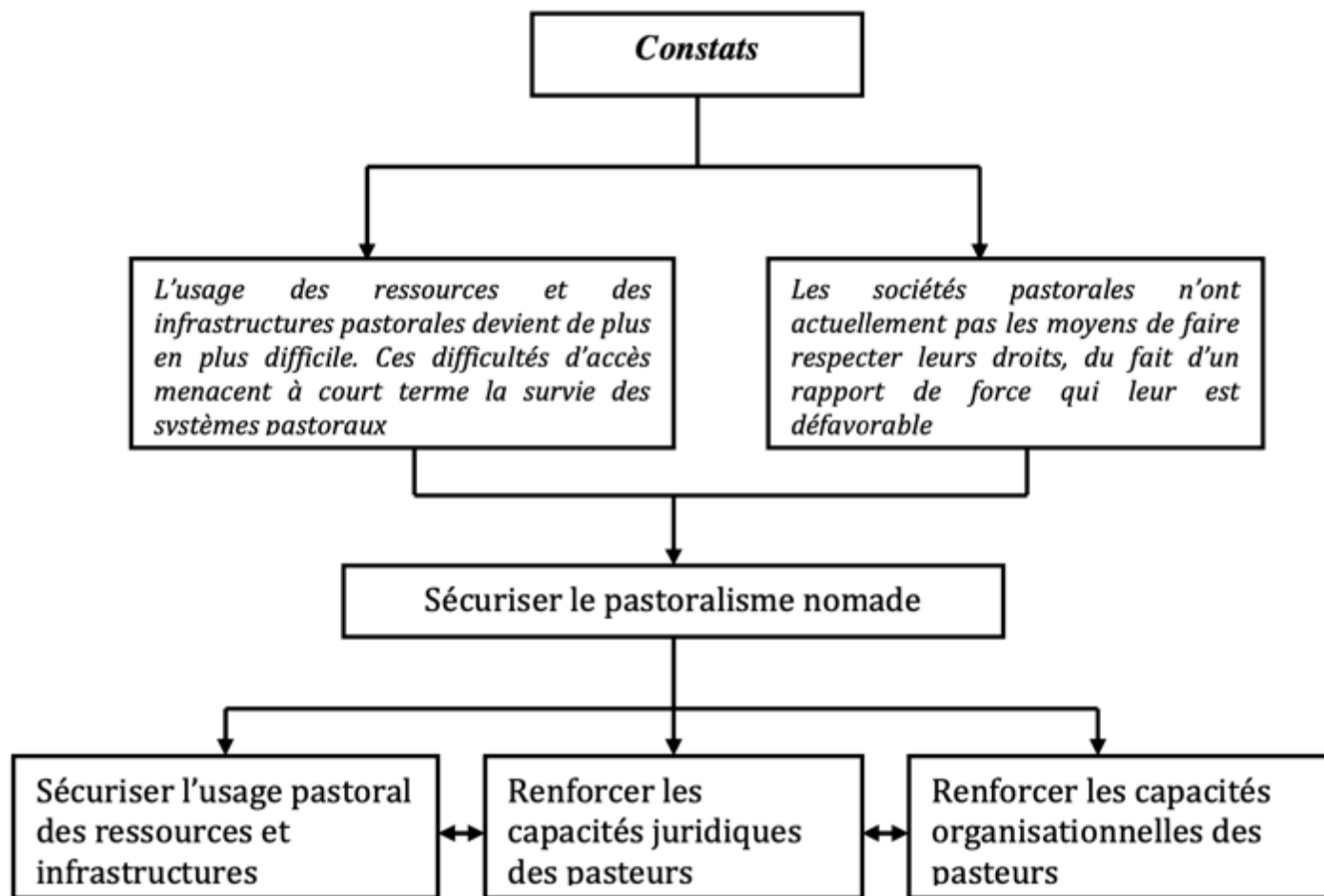
En 1986



En 2004



4.1- Restriction de la mobilité du cheptel



5- PLAN DE GESTION FCYB ET DE SA PÉRIPHÉRIE

Réalités à prendre en compte pour la gestion des AP :

- Des représentations différentes du milieu naturel. Ces représentations amènent à adopter des stratégies différentes
- Dynamiques d'utilisation du territoire. Superposition des usages
- Les facteurs socio-économie et politiques locaux : Car ce sont ces facteurs qui déterminent l'organisation du territoire
- Les institutions coutumières en périphérie des AP doivent être consultées et intégrées à la gestion de ces espaces



CONCLUSION

- Une meilleure coexistence entre l'élevage pastorale et la FCYB dans sa périphérie, pourrait passer par la sécurisation de la mobilité des transhumants à l'échelle des parcours dans leur globalité
- Le traitement des transhumances pastorales en périphérie des aires protégées est aujourd'hui au centre des préoccupations des gestionnaires d'aires protégées de la zone soudanienne.
- Cependant, les actions entreprises par les gestionnaires dans ce domaine sont, sans doute, encore trop limitées.
- Il faut promouvoir un plan de gestion prenant un compte l'intérêt vital de tous les usagers de ce territoire (FCYB et sa périphérie).
- La pérennité ou bien la viabilité des AP est conditionnée par la bonne gestion de leurs zones périphériques





merci